

République FrançaiseDépartement de la Charente**Séance du Jeudi 28 Janvier 2021**

Délégation n°20210128_03_A

Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 53

+ Pouvoirs : 5

+ Suppléants : 4

= **VOTANTS : 62**

- dont « pour » : 62

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FINANCES : Inscription budgétaire avant vote du Budget Primitif 2021

Le jeudi 28 Janvier 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22/01/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des fêtes de VERDILLE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – HENTRY Jimmy CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Eric - BOURABIER Jacques - SOURY Christine - POTELE Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU DAMIEN - suppléant

GUYON Jean-Guy représenté par Maryline BELLAUD - suppléante

DURAND Jean-Louis représenté par BOULNOIS Patrick - suppléant

GOYAUD Philippe représenté par DUPUY Marie-Christine - suppléante

KAUD Pascal pouvoir à DUGOIS Dominique

THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

ETIENNE Murielle pouvoir à BOURABIER Jacques

SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

FLAUD Yves - PERRON Michelle - CHARRIAUD Sébastien - *CAMY Bruno absent pour cette délibération*Absents non excusés : CECCHIN Catherine - TEILLET Anne - LACROIX Aurélie - MAHÉ Jacques.Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : FINANCES : Inscription budgétaire avant vote du Budget Primitif 2021

Vu la délibération n°20190523_07 en date du 23 mai 2019 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Charente décidant de l'approbation du règlement d'aides dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des entreprises,

Vu l'article L1511-3 du CGCT,

Vu le régime de minimis - règlement n°1407/2013 du 18 décembre 2013,

Vu le régime d'aides en faveur des PME – SA.40453,

Vu l'article L161-1 du CGCT,

Vu la délibération n°20200312_05 en date du 12 mars 2020 allouant une subvention au profit de Mme Isabelle LE FLOHIC, gérante de l'épicerie d'Isabelle dont le siège social est domicilié à Luxé au titre du dispositif d'aide aux entreprises « Coup de pouce Cœur de Charente »,

Vu la délibération n°20201217_07 en date du 17 décembre 2020 allouant une subvention au profit de M. Dimitri ROBIN, gérant de l'entreprise individuelle Dimitri ROBIN dont le siège social est domicilié à Puyréaux au titre du dispositif d'aide aux entreprises « Coup de pouce Cœur de Charente »,

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que par les décisions précitées, le conseil communautaire a décidé d'attribuer une aide économique au titre du dispositif « Coup de pouce Cœur de Charente » au profit des 2 entreprises précitées. Les entreprises ayant désormais fourni l'ensemble des justificatifs de paiement de leur investissement, la communauté de communes entend leur verser prochainement les sommes suivantes :

- ✓ Un montant de 5 000.00 € sera versé au profit de Mme Isabelle LE FLOHIC, gérante de l'épicerie d'Isabelle dont le siège social est domicilié à Luxé ;
- ✓ Un montant de 4 238.00 € au profit de M. Dimitri ROBIN, gérant de l'entreprise individuelle Dimitri ROBIN dont le siège social est domicilié à Puyréaux.

Monsieur le Vice-Président rappelle en effet que dans l'attente du vote du budget primitif 2021 et compte tenu de l'imputation comptable de la dépense (en fonctionnement) et de sa nature, il convient que le conseil communautaire autorise le versement des subventions précitées qui devra intervenir avant le vote du budget primitif 2021.

Par conséquent, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021 et en application de l'article L161-1 du CGCT, Il est proposé au Conseil Communautaire de prévoir ces dépenses et d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater la somme de 9 238.00 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'OUVRIER les crédits au compte 6574 : Subventions Coup de Pouce ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater la somme précitée ;**
- **DE S'ENGAGER à reprendre cette somme au titre du budget primitif 2021**
- **D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des actes en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

